



Communiqué de presse de l'Alliance SwissPass

Berne, le 24 juin 2020

Pas de hausse des prix des TP et des offres plus attrayantes pour les enfants et les jeunes

Malgré un manque à gagner attendu de 25 à 30 %, les transports publics renoncent à revoir leurs prix à la hausse en 2021. Afin de continuer à augmenter son attrait, la branche lancera simultanément plusieurs mesures relatives à l'assortiment. Les clients pourront ainsi acquérir à l'avenir une carte AG mensuelle sans devoir posséder d'abonnement demi-tarif. Toutes les personnes de 25 ans obtiendront un rabais de 500 francs sur l'abonnement général. Les enfants non accompagnés voyageront gratuitement jusqu'à leurs six ans, puis pour 19 francs par jour au maximum jusqu'à leurs seize ans. L'assortiment dégriffé sera élargi avec la création d'un surclassement et d'une offre pour petits groupes dégriffés. Enfin, à partir de 2021, les voyageurs recevront un dédommagement sur leurs titres de transport en cas de retard d'au moins une heure.

La pandémie de Covid-19 a laissé de profondes traces dans les transports publics. Ces trois derniers mois, les entreprises de transport et les communautés tarifaires ont subi un manque à gagner de presque deux tiers de leur chiffre d'affaires. La vente de billets unitaires a presque entièrement cessé par moments et se situe actuellement à environ 60 % de moins que l'année dernière. La demande en transports publics ne va très probablement pas complètement se rétablir cette année. Pour 2020, les transports publics suisses s'attendent pour l'heure actuellement à subir un recul des recettes totales de 25 à 30 % par rapport à 2019.

Pas d'augmentation de prix pour la quatrième année consécutive

Malgré ces perspectives moroses, la branche a décidé de ne pas augmenter ses prix l'année prochaine. Le niveau des prix est ainsi en moyenne stable depuis quatre ans et a même ponctuellement baissé grâce à différentes offres dégriffées. Conformément à l'ordonnance de l'Office fédéral des transports, les diminutions de coûts dans le trafic régional voyageurs dues à la baisse du prix des sillons dès 2021 seront reversées aux commanditaires, ce qui allégera la facture du contribuable.

Une carte AG mensuelle et 500 francs de rabais pour toutes les personnes de 25 ans

La branche procédera à certaines modifications visant à améliorer l'assortiment en vue notamment de reconquérir la clientèle et de la ramener dans les transports publics après la pandémie. L'abonnement général reste un pilier important. Une carte AG mensuelle (sans obligation de posséder un demi-tarif) et l'«AG pour les jeunes de 25 ans» seront mis sur le marché. Avec la première, les clients pourront profiter du confort de l'AG de manière flexible pendant de courtes périodes, en contrepartie de quoi la durée contractuelle minimale de l'AG annuel passera de quatre à six mois. L'AG pour les jeunes de 25 ans offrira quant à lui un rabais de 500 francs par rapport au prix ordinaire. La transition entre l'AG Junior et l'AG adulte sera ainsi plus progressive. L'AG Junior pour étudiants, adressé aux personnes de 25 à 30 ans qui fréquentent une université ou une haute école, sera supprimé car il constitue un cas particulier et crée une inégalité de traitement au sein de cette catégorie d'âge; les détenteurs de tels abonnements recevront une bonification de 500 francs lors de l'achat d'un AG adulte à titre de mesure unique d'atténuation. Le rabais profitera par conséquent désormais non seulement aux étudiants de 25 ans, mais aussi à leurs contemporains actifs professionnellement.



Les enfants pourront bientôt toujours voyager gratuitement jusqu'à leurs six ans

D'autres bonnes nouvelles concernent la jeune clientèle:

- L'abonnement seven25 deviendra valable jusqu'à 7 heures du matin les samedis, dimanches et jours fériés généraux, comprenant ainsi les premières relations matinales du lendemain.
- Les enfants entre 6 et 15,99 ans pourront désormais utiliser la carte journalière enfant dans toute la Suisse sans être accompagnés. Elle coûte 19 francs en deuxième classe.
- À partir de décembre 2021, les enfants jusqu'à 5,99 ans pourront voyager gratuitement qu'ils soient accompagnés ou non.

Nouvelle offre dégriffée pour les petits groupes

L'assortiment d'offres dégriffées sera également étoffé à partir de 2021. Le surclassement dégriffé permettra aux clients en possession d'un titre de transport de 2^e classe de passer en 1^{re} classe à un prix avantageux en fonction des disponibilités. L'offre dégriffée pour petits groupes, qui sera introduite dans le courant de l'année prochaine, est destinée aux groupes de trois à neuf personnes à qui elle donnera la possibilité de prendre la même relation à bon prix. Les deux offres s'appuient sur l'assortiment dégriffé existant, sont uniquement disponibles en ligne et liées à un train précis.

L'AG chien remplacé par un passeport meilleur marché

L'assortiment pour chiens changera lui aussi. L'AG chien actuel, d'un prix de 805 francs, sera remplacé par un passeport pour chien qui ne coûtera plus que 350 francs. Celui-ci sera disponible sur le SwissPass et liera de manière fixe un chien et un maître, ce qui signifie que le chien sera enregistré sous son propriétaire. Parallèlement, le prix de la carte journalière pour chien sera réduit de 10 francs.

Nouveaux droits des passagers en 2021

L'élargissement dès 2021 des droits des voyageurs en cas de retard est une nouveauté importante dans les transports publics. Il fait suite à l'approbation par le Conseil fédéral du paquet d'ordonnances sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire le 13 mai 2020. Les voyageurs auront alors droit à un dédommagement en cas de retard dépassant une heure à destination. Les détenteurs de billets unitaires et de parcours se verront rembourser 25 % du prix payé si le retard est supérieur à 60 minutes et 50 % s'il dépasse deux heures.

Conformément à l'ordonnance, aucun montant inférieur à 5 francs ne sera remboursé. Cela signifie que les titres de transport donneront droit à un dédommagement à partir d'une valeur de 20 francs en cas de retard de plus d'une heure et de 10 francs s'il dépasse deux heures. Les titulaires d'abonnements bénéficieront eux aussi d'une indemnisation calculée en fonction de la valeur journalière de l'abonnement. L'indemnisation pourra totaliser au maximum 10 % de la valeur de l'abonnement, respectivement sur un mois ou une année d'abonnement. Les droits des passagers entreront en vigueur en janvier 2021. Le mandat du traitement des demandes de dédommagement a été attribué aux CFF. L'Alliance SwissPass soutient cette extension des droits des passagers, qui représente un grand pas en faveur des intérêts de la clientèle et souligne les attentes élevées – à juste titre – envers la qualité des transports publics.

Contact

Communication de l'Alliance SwissPass, communication@allianceswisspass.ch
Thomas Ammann, 076 553 82 81
Céline Thommen, 076 553 82 82
Bruno Galliker, 031 359 23 38